

les peuples à l'Évangile. Aussi dans ses lettres, saint Paul rappelle-t-il que le prêtre n'est pas autre chose que l'*ambassadeur*, le *ministre du Christ*, le *dispensateur des mystères* (2) et Nous le représente comme placé en un lieu éminent (3), intermédiaire entre le ciel et la terre pour traiter avec Dieu des intérêts suprêmes du genre humain, qui sont ceux de la vie éternelle. Tel est l'idée que les Livres saints donnent du sacerdoce chrétien, c'est-à-dire d'une institution surnaturelle, supérieure à toutes les institutions terrestres et entièrement séparée d'elles comme le divin de l'humain.

La même haute idée ressort clairement des œuvres des Pères, de l'enseignement des Pontifes romains et des évêques, des décrets des conciles, de l'unanime enseignement des Docteurs et des Ecoles catholiques. Même, toute la tradition de l'Église proclame d'une seule voix que le prêtre est *un autre Jésus-Christ* et que le Sacerdoce *s'exerce bien sur la terre, mais qu'il appartient justement à la céleste hiérarchie* (4), *puisqu'il possède l'administration de choses toutes célestes et qu'un pouvoir lui est conféré que Dieu n'a pas même conféré aux anges* (5), pouvoir et ministère qui regardent le gou-

(2) Cor. V. 20 ; VI, 4 ; I Cor. IV. 1.

(3) Hebr. V. 1.

(4) " Sacerdotium enim in terra peragitur, sed caelestium ordinum classem obtinet : et iure quidem merito. " (S. Jo. Chrysost. *De Sacerdotio*, lib. III, n. 4.)

(5) " Etenim qui terram incolunt in eaque commorantur ad ea quæ in cælis sunt dispensanda commessi sunt, potestatemque acceperunt, quam neque Angelis, neque Archangelis dedit Deus. " (Ib. n. 5.)